

*M. Woodsworth:*

Q. Les patrons ont-ils de quelque manière étudié cette question, au cours de leurs réunions ou autrement? La question des allocations familiales ou du bien-être de leurs employés a-t-elle été mise sur le tapis, ainsi que la manière d'en venir à une solution?

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous avons eu deux témoins l'année dernière qui ont représenté l'Association des manufacturiers canadiens, le secrétaire et le président, qui sont venus ici; et ils nous ont dit que cette question n'avait pas été étudiée dans tout l'ensemble du pays. J'ai été assez surpris de cette réponse.

*M. Woodsworth:*

Q. Vous ne savez pas si les manufacturiers ou les patrons ont déjà cherché à trouver une solution?—R. Non. Je pense que cette question des allocations familiales est relativement nouvelle, et qu'elle n'a jamais été discutée par les associations. Les questions qui ont été discutées se rapportaient principalement au tarif.

*Le président:*

Q. Pour porter une question comme celle de l'assurance-chômage ou les allocations familiales devant l'Association des manufacturiers canadiens, n'a-t-on pas coutume de discuter cela d'abord dans certaines parties du pays, pour réveiller l'opinion publique; puis lorsque la question est rendue à point, elle est soumise à l'association?—R. Il est impossible de réunir un grand nombre de manufacturiers aux séances, de sorte que l'on a coutume d'envoyer des questionnaires, et l'on obtient les renseignements de cette manière.

Q. C'est comme cela qu'on s'efforce d'avoir des renseignements d'une portée générale?—R. Oui.

Le témoin se retire.

Le Comité s'ajourne au mardi 12 mars 1929, à onze heures du matin.